



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CROSNE



Table des matières

Table des matières.....	2
I. INTRODUCTION.....	3
Contexte et enjeux du CCAS de Crosne	3
Objectifs du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026.....	3
II. LES MISSIONS DU CCAS	4
Missions obligatoires du CCAS de Crosne	4
Missions facultatives du CCAS de Crosne	4
III. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CCAS.....	6
Organisation du CCAS	6
Éléments démographiques de la ville de Crosne	6
Le fonctionnement du CCAS	7
1. Le Pôle Action Sociale.....	8
2. Le Pôle Seniors	14
IV. LE BUDGET DU CCAS	19
V. CONCLUSION	23

I. INTRODUCTION

Contexte et enjeux du CCAS de Crosne

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Crosne, établissement public administratif, joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique sociale municipale. Dans un contexte marqué par l'évolution des besoins sociaux, la réforme des finances publiques locales et les attentes croissantes des habitants, le CCAS se positionne comme un acteur incontournable de la solidarité et de la cohésion sociale sur le territoire.

L'année 2026 s'inscrit dans un cadre réglementaire renouvelé, avec l'entrée en vigueur de l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025. Ce texte impose désormais aux CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, comme Crosne, de présenter un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) dans un délai maximal de dix semaines avant l'examen du budget primitif. Ce rapport, qui doit être transmis au représentant de l'État, au président de l'EPCI et publié selon les modalités du règlement intérieur, constitue une étape clé du cycle budgétaire.

Objectifs du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

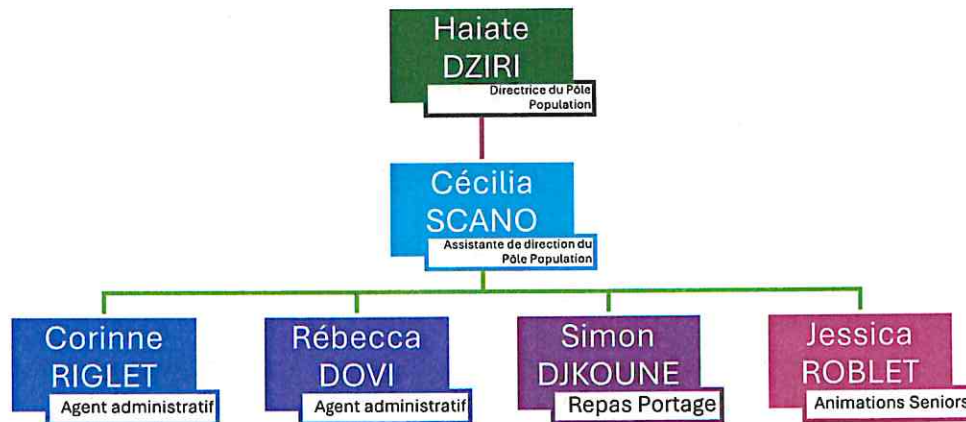
Ce document a pour vocation de :

- ✓ Présenter une **analyse prospective des finances du CCAS**, en éclairant les administrateurs sur les grands équilibres et les priorités budgétaires pour l'année à venir.
- ✓ **Affirmer les engagements du CCAS en matière de politique sociale locale**, en réponse aux besoins identifiés auprès des habitants de Crosne.
- ✓ **Garantir la transparence et la rigueur de la gestion financière**, conformément aux exigences légales et aux attentes des partenaires institutionnels.

Le CCAS de Crosne, en alliant rigueur budgétaire et engagement social, utilise le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 pour anticiper les besoins des habitants, orienter ses priorités et assurer une gestion transparente et efficace.

III. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Organisation du CCAS



Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

- ✓ 2 agents administratifs à temps complet - CCAS
- ✓ 1 agent Repas Portage – ½ temps- Ville
- ✓ 1 agent Animations Seniors – ½ temps (14h30) - Ville

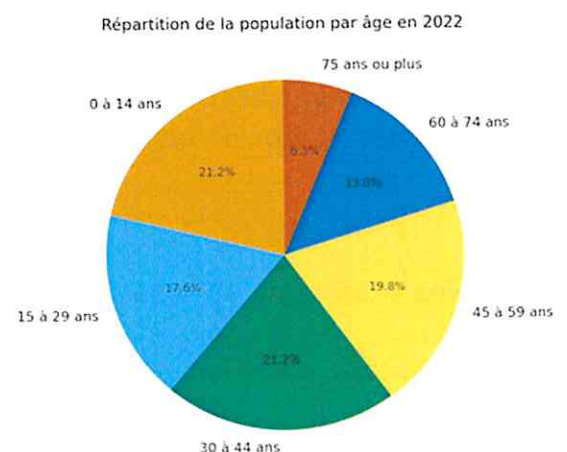
En 2025, la masse salariale globale du personnel du CCAS s'élevait à 85 299,48 €, cotisations patronales incluses.

Éléments démographiques de la ville de Crosne

En 2022, la commune comptait 9 606 habitants, une évolution de + 5,45 % par rapport à 2016.

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	9 190	100,0	9 110	100,0	9 606	100,0
0 à 14 ans	1 958	21,3	1 944	21,3	2 039	21,2
15 à 29 ans	1 743	19,0	1 589	17,4	1 695	17,6
30 à 44 ans	2 039	22,2	1 996	21,9	2 032	21,2
45 à 59 ans	1 802	19,6	1 820	20,0	1 905	19,8
60 à 74 ans	1 137	12,4	1 203	13,2	1 328	13,8
75 ans ou plus	511	5,6	558	6,1	607	6,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025



Le CCAS siège au guichet unique de la Mairie de Crosne. Il est parfaitement identifié par les acteurs locaux et les usagers, facilitant le lien de proximité et de réactivité. Il est rattaché au Pôle Population.

- ✓ Le CCAS accompagne les couples, les célibataires sans enfant et les personnes isolées.
- ✓ La MDS prend en charge les couples avec ou sans enfant(s) ainsi que les parents isolés avec enfant(s).
- ✓ La CAF intervient auprès des couples ou parents isolés ayant des enfants de moins de 3 ans, sous conditions liées à un événement de vie.

Le fonctionnement du CCAS

Le CCAS de Crosne propose plusieurs modalités d'accueil et d'accompagnement :

- ✓ **Accueil physique** : le CCAS offre aux usagers un accès facile et une visibilité optimale.
- ✓ **Accueil téléphonique** : traitement des demandes, information et orientation vers les structures compétentes.

En 2025, le service a accueilli :

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE	ACCUEIL PHYSIQUE
1 357	1 540

Après orientation vers les structures adaptées, les familles conservent la possibilité de solliciter le CCAS pour un accompagnement complémentaire, notamment en cas d'évolution de leur situation.

Le budget du CCAS s'articule autour de deux pôles principaux :

- ✓ **Le Pôle Action Sociale** : aides sociales légales et facultatives, accompagnement des publics en difficulté.
- ✓ **Le Pôle Seniors** : actions en faveur de la vie sociale des seniors, prévention, animations et lutte contre l'isolement.

1. Le Pôle Action Sociale

Dans le cadre de ses missions de service public et de sa politique sociale de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Crosne met en œuvre et accompagne de nombreux dispositifs destinés à soutenir les publics les plus fragiles tout au long de leur parcours de vie. Qu'il s'agisse de l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des ménages confrontés à des difficultés financières, ou encore de l'accès aux droits fondamentaux tels que le logement, la mobilité ou la domiciliation administrative, le CCAS agit en lien étroit avec les partenaires institutionnels et départementaux.

a) Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** est une prestation légale destinée aux personnes en perte d'autonomie, visant à favoriser le maintien à domicile ou l'accueil familial.

Financée et versée intégralement par le Conseil départemental, l'APA mobilise l'intervention de la Ville et du CCAS à travers des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement administratif des bénéficiaires. Elle vise à :

- ✓ **Répondre aux conséquences du vieillissement** de la population.
- ✓ **Soutenir le maintien à domicile** des personnes âgées en perte d'autonomie.
- ✓ **Garantir une action sociale de proximité** sans charge financière directe pour le budget communal.

Ce dispositif constitue un outil structurant de la politique gérontologique territoriale, avec un impact budgétaire communal indirect, limité aux moyens humains mobilisés.

b) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH constitue le **guichet unique d'accès aux droits et prestations pour les personnes en situation de handicap**, tout au long de leur parcours de vie.

Compétence conjointe du Département et de l'État, la MDPH permet l'ouverture de droits et l'orientation vers des dispositifs adaptés, notamment en matière de ressources, de compensation du handicap, de scolarisation, de formation et d'insertion professionnelle. Elle vise à :

- ✓ Garantir l'accès aux droits et à la compensation du handicap.
- ✓ Faciliter les parcours de vie, de formation et d'insertion sociale et professionnelle.
- ✓ Assurer une orientation adaptée vers les établissements et services médico-sociaux.

Le CCAS de la Ville intervient en appui, par des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement administratif des usagers, sans charge financière directe pour la collectivité.

c) *Orientation MDS*

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Montgeron est un acteur de proximité essentiel de la politique sociale départementale. Elle assure l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement des publics en situation de fragilité, en lien étroit avec les communes et leurs Centres Communaux d'Action Sociale. À travers ses missions d'évaluation sociale et d'orientation, la MDS de Montgeron contribue à la mise en œuvre de réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les habitants du territoire.

ACCUEIL	APA		MDPH		ORIENTATION MDS	
Année	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Physique	32	38	36	43	136	133
Téléphonique	20	29	18	27	210	262
TOTAL	52	67	54	70	352	395

Entre 2024 et 2025, on observe une **augmentation globale des prises en charge**, tant pour les accueils physiques que téléphoniques, sur l'APA, la MDPH et l'orientation MDS, traduisant une **demande croissante et un renforcement de l'activité de proximité**.

Aides ponctuelles

Le CCAS de Crosne accorde aux familles en difficulté des **aides ponctuelles** (Tickets Services, règlements de factures énergie, loyer, etc.) pour répondre à des situations financières urgentes.

Ces aides sont attribuées après **évaluation sociale par la MDS** et décision de la **commission du CCAS**, garantissant équité et transparence.

d) *La domiciliation*

La domiciliation administrative permet aux personnes sans domicile stable de disposer **d'une adresse administrative** afin d'exercer leurs droits civils, civiques et sociaux.

Ce dispositif s'adresse aux personnes répondant à des critères réglementaires précis, notamment l'absence de domicile stable et l'existence d'un lien avec la commune. Il constitue un outil essentiel d'accès aux droits et d'insertion sociale. Il vise à :

- ✓ Garantir l'accès aux droits fondamentaux et aux prestations sociales.
- ✓ Permettre l'ouverture et le maintien des droits civils et civiques.
- ✓ Faciliter l'accompagnement social et l'orientation des publics concernés.

L'évolution du dispositif se caractérise par une hausse des radiations par rapport à l'année 2025, liée à l'application du nouveau Règlement intérieur.

Le CCAS assure la gestion administrative des dossiers de domiciliation, en lien avec les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités (MDS), qui interviennent pour l'accompagnement social, l'orientation et le suivi personnalisé des personnes domiciliées, ainsi que le contrôle et le suivi des radiations conformément aux critères réglementaires.

DOMICILIATIONS	2024	2025
Inscriptions	81	87
Radiations	2	29

e) *Accompagnement à la personne (dispositifs de mobilité et téléassistance)*

Dans le cadre de sa mission d'inclusion sociale et de lutte contre les inégalités d'accès aux droits, le CCAS de Crosne assure un **accueil quotidien** et un **accompagnement personnalisé** des habitants dans l'accès aux dispositifs de mobilité et de sécurité à domicile. Ces services contribuent à l'autonomie des publics fragiles et facilitent l'accès aux services de proximité.

Pass Local

- ✓ **Public concerné** : tous les habitants du territoire de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
- ✓ **Avantage** : accès gratuit aux lignes de bus locales.
- ✓ **Objectif** : favoriser la mobilité locale et l'accès aux services de proximité, en particulier pour les publics en situation de précarité.

Pass Navigo

- ✓ **Public éligible** : seniors de 65 ans et plus non imposables ou à faible revenu, adultes handicapés bénéficiaires ou anciens bénéficiaires de l'AAH, anciens combattants, veuves de guerre, orphelins ou pupilles de la nation de 60 ans et plus.
- ✓ **Avantage** : réduction ou gratuité sur le réseau Navigo selon les critères.
- ✓ **Objectif** : soutenir l'autonomie et faciliter les déplacements des publics fragiles sur l'ensemble du réseau francilien.

Téléassistance – Vitaris

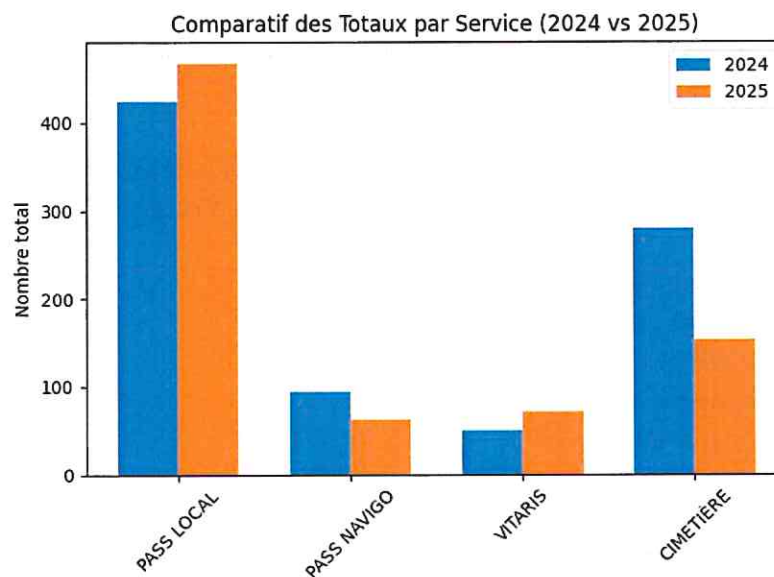
- ✓ **Fonctionnement** : mise à disposition d'un service de téléassistance 24h/24 et 7j/7 pour contacter un téléopérateur en cas de chute, malaise ou situation d'urgence.
- ✓ **Public concerné** : personnes âgées, isolées ou vulnérables selon les critères définis par le prestataire.

- ✓ **Objectifs** : sécuriser le maintien à domicile, renforcer le sentiment de sécurité des bénéficiaires et de leurs proches, et compléter les actions de prévention de la perte d'autonomie.

Gestion des services funéraires

Le CCAS de Crosne accompagnait les familles en deuil en assurant l'accueil, l'information et l'orientation pour les démarches liées aux obsèques et aux sépultures. Il proposait l'attribution de concessions funéraires en lien avec la mairie de Crosne, l'accès aux columbariums et sites cinéraires, ainsi que l'utilisation des jardins du souvenir pour la dispersion des cendres. Depuis septembre 2025, la gestion du cimetière relève du service Affaires Générales, à la suite d'une réorganisation municipale.

	PASS LOCAL		PASS NAVIGO		VITARIS		CIMETIÈRE	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Physique	349	401	83	46	27	37	59	42
Téléphone	75	67	11	17	23	34	221	111
TOTAL	424	468	94	63	50	71	280	153



Entre 2024 et 2025, on constate une **augmentation des accueils physiques** pour le PASS local et Vitaris, tandis que les accueils téléphoniques diminuent globalement. Cette baisse s'explique notamment par le **transfert du service du cimetière aux affaires générales** et traduit une évolution des modes de contact et des demandes de services.

f) *Le Logement*

	2024	2025
Accueil Physique	380	408
Accueil téléphonique	316	283
TOTAL	696	691

L'accueil du CCAS de Crosne affiche une **stabilité dans son activité**, malgré une légère évolution des modalités d'accompagnement entre 2024 et 2025. Cette constance s'explique par plusieurs facteurs :

- ✓ **Une orientation optimisée des usagers vers les services spécialisés**, notamment le service logement du CCAS, qui les accompagne dans leurs démarches de recherche de logement ou d'hébergement, permettant ainsi un suivi plus efficace et personnalisé.
- ✓ **Le développement des démarches dématérialisées**, qui complètent l'accueil physique et facilitent l'accès aux informations et services, tout en allégeant les déplacements des usagers.
- ✓ **Un accompagnement social toujours présent**, mais désormais plus ciblé, grâce à une évaluation fine des besoins individuels, ce qui permet d'adapter les actions d'aide et de prévention aux situations spécifiques de chaque famille ou personne.

Ainsi, le CCAS parvient à **maintenir un service de proximité efficace**, tout en intégrant des outils modernes et en optimisant les ressources pour répondre de manière adaptée aux besoins du public.

Dans le cadre de la nouvelle convention bilatérale 2024-2026, le CCAS de Crosne travaille avec les bailleurs suivants, pour un nombre annuel de logements réservés :

- ✓ **CDC Habitat** : 2 logements
- ✓ **Emmaüs Habitat** : 0 à 1 logement
- ✓ **1001 Vies Habitat** : 2 logements
- ✓ **Logial** : aucune réservation
- ✓ **Seqens** : 1 logement
- ✓ **Valophis** : 2 logements

Ces partenariats constituent un levier majeur pour répondre aux besoins en logement des ménages accompagnés par le CCAS de Crosne.

En 2025, le CCAS a pris part à **14 commissions logement**, illustrant son engagement constant dans l'accompagnement des administrés et le suivi des demandes de logement social.

L'activité d'instruction des dossiers logement demeure soutenue, **avec 34 créations de dossiers, 61 modifications et 36 renouvellements**.

Ces éléments témoignent d'un suivi attentif et régulier des situations des demandeurs, ainsi que d'une forte sollicitation du service logement.

Attributions de logements

ATTRIBUTION DU CONTINGENT DE LA VILLE DE CROSNE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TYPE DE LOGEMENTS
CDC	6	2 logements T2 2 logements T3 2 logements T4
1001 VIES	1	1 logement T4
SEQENS	3	2 logements T2 1 logement T4
VALOPHIS	1	1 logement T2

ATTRIBUTION DU CONTINGENT PAR LES BAILLEURS SOCIAUX, PRÉFECTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TYPE DE LOGEMENTS
1001 VIES	1	1 logement T3
CDC	1	1 logement T1
SEQENS	1	1 logement T3
VALOPHIS	2	1 logement T3 1 logement T4

Ces interventions traduisent l'engagement du CCAS en faveur de la prévention et de la sécurisation des parcours résidentiels des administrés.

En complément de ses missions d'accueil et d'accompagnement en matière de logement, le CCAS de Crosne a poursuivi en 2025 une action sociale renforcée en direction des ménages en situation de fragilité.

Dans ce cadre, le CCAS a accompagné **3 procédures de regroupement familial** et conduit **13 actions de prévention afin d'éviter les expulsions locatives**. Ces interventions ont permis d'anticiper les situations à risque et de favoriser le maintien des ménages dans leur logement.

L'ensemble de ces actions illustre l'engagement constant du CCAS en faveur de la prévention des ruptures de parcours résidentiel et de la sécurisation des situations sociales des administrés.

2. Le Pôle Seniors

Dans le cadre de ses missions de solidarité et d'accompagnement des personnes âgées et des publics vulnérables, le Centre Communal d'Action Sociale de Crosne, à travers l'Espace Seniors, conduit une politique volontariste en faveur du bien vieillir.

Les actions menées s'inscrivent dans une démarche globale visant à prévenir la perte d'autonomie, à rompre l'isolement social et à favoriser le lien social, contribuant ainsi au maintien de la qualité de vie des seniors sur le territoire communal.

L'année 2025 a notamment été marquée par le déploiement de nombreuses actions, illustrant l'implication constante du CCAS, tant sur le plan humain que financier, au service des aînés.

Ce bilan témoigne de l'engagement de la collectivité face aux enjeux du vieillissement de la population, en s'appuyant sur une dynamique durable de prévention et de solidarité.

Actions en direction des seniors

Le CCAS de la Ville de Crosne conduit tout au long de l'année des actions en direction des seniors, visant à prévenir l'isolement, à renforcer le lien social et à favoriser le bien-être des publics accompagnés.

a) Le repas portage

Dans ce cadre, le service de portage de repas à domicile constitue un dispositif central de la politique de maintien à domicile portée par le CCAS. Il s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux personnes en perte d'autonomie ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Le CCAS assure l'inscription des bénéficiaires, l'organisation de la livraison des repas et le suivi administratif et financier du service. En 2025, environ **30 bénéficiaires** ont été accompagnés.

La tarification du service est modulée en fonction du revenu fiscal de référence afin de garantir l'accessibilité aux ménages les plus modestes. Une tarification sociale est appliquée aux habitants de Crosne, tandis qu'un tarif spécifique est prévu pour les bénéficiaires domiciliés hors commune.

REPAS PORTAGE	2024	2025
Inscriptions /mois	347	305
Repas distribués	7 306	6 581
Dépenses	47 308,31 €	65 948,26 € € 64 029,69
Recettes	29 346,20 €	31 562,29 €

TARIFICATION DU REPAS PORTAGE DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2011		
Catégorie	Revenu fiscal de référence	Prix d'un repas portage
A	à partir de 10 814 €	5,51 €
B	8 527 € à 10 813 €	4,59 €
C	6 241 € à 8 526 €	3,68 €
D	0 € à 6 240 €	2,96 €
Personne extérieure		6,31 €

Délibération du 28 septembre 2018

b) Le plan canicule

Durant l'été 2025, le CCAS a activé son plan canicule en portant une attention particulière aux seniors les plus vulnérables :

- ✓ **Mise à disposition d'une salle climatisée** pour les personnes recherchant un espace frais.
- ✓ **Distribution de bouteilles d'eau** pour prévenir la déshydratation.
- ✓ **Appels réguliers** auprès des 69 seniors inscrits au registre pour s'assurer de leur bien-être et de leur sécurité.

Ce dispositif a permis une veille active et un accompagnement renforcé des personnes les plus fragiles pendant les périodes de fortes chaleurs.

c) Activités et animations

Le CCAS de Crosne place la **prévention de l'isolement et le maintien du lien social des seniors** au cœur de son action. Il mobilise des moyens humains et financiers pour développer un **Pôle Seniors** dynamique, offrant des animations variées qui favorisent la convivialité, l'autonomie et le bien-être, tout en renforçant les liens sociaux et en luttant contre l'isolement.

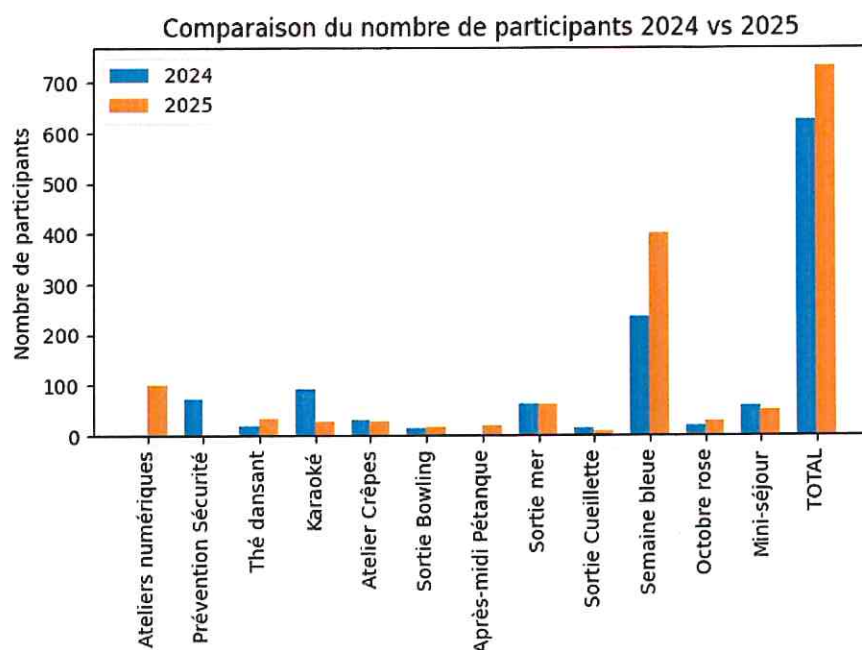
Les activités et animations seniors menées en 2025

Ces actions contribuent à favoriser la convivialité et l'inclusion, tout en participant à la prévention de l'isolement des seniors sur la commune :

- ✓ **Jeux de société seniors** : 104 séances, favorisant rencontres et échanges réguliers.
- ✓ **Ateliers numériques** : 10 séances, permettant aux seniors de se familiariser avec les outils numériques.
- ✓ **Ateliers manuels** : 5 séances, pour développer la créativité et le partage.
- ✓ **Rencontres intergénérationnelles** : 3 séances, pour encourager le lien entre générations.
- ✓ **Gym douce / danse** : 2 séances, pour l'activité physique et le bien-être.

- ✓ **Sorties** : Plusieurs sorties ont été organisées pour permettre aux personnes âgées de partager des moments agréables et créer du lien social dans une ambiance conviviale hors de la commune.
- ✓ **Thé dansant** : Un après-midi de convivialité où les seniors se retrouvent autour d'un goûter et de danses, pour rompre l'isolement dans une ambiance chaleureuse.
- ✓ La **Semaine Bleue** est une semaine nationale dédiée aux **personnes âgées et retraitées**, organisée chaque année au mois d'octobre. Elle vise à **valoriser la place des seniors dans la société**, à **favoriser les liens intergénérationnels** et à **sensibiliser le grand public aux enjeux du vieillissement** à travers des actions d'information, de prévention et de convivialité.
- ✓ **Octobre Rose à Crosne** est une campagne de sensibilisation organisée dans la commune pour **prévenir et dépister le cancer du sein**. Elle vise à **informer la population**, encourager les femmes à **réaliser leurs examens de dépistage** et soutenir les actions de **lutte contre cette maladie**.
- ✓ La ville de Crosne organise un **loto au profit du Téléthon** afin de mobiliser la population autour de cette cause. **Les fonds récoltés lors de cet événement sont intégralement reversés au Téléthon** pour soutenir la recherche et les actions en faveur des personnes atteintes de maladies rares. Le CCAS, en collaboration avec les différents services municipaux, s'implique activement dans l'organisation et la promotion de cette initiative citoyenne.
- ✓ Le CCAS a organisé un **séjour de 3 jours à Lyon** du 28 au 30 novembre 2025, alliant découverte culturelle et convivialité, renforçant le lien social et le bien-être des seniors. En raison des contraintes budgétaires, seuls **50 participants** sur les 60 prévus ont pu en bénéficier. Pour 2026, le CCAS envisage une **enveloppe budgétaire complémentaire** afin d'accueillir davantage de seniors tout en maintenant la qualité du séjour.

NOMBRE DE PARTICIPANTS	2024	2025
Ateliers numériques		100
Prévention Sécurité	74	
Thé dansant	21	34
Karaoké	92	27
Atelier Crêpes	32	27
Sortie Bowling	15	18
Après-midi Pétanque		21
Sortie mer	63	63
Sortie Cueillette	15	8
Semaine bleue	235	402
Octobre rose	19	28
Mini-séjour	60	50
TOTAL	626	731



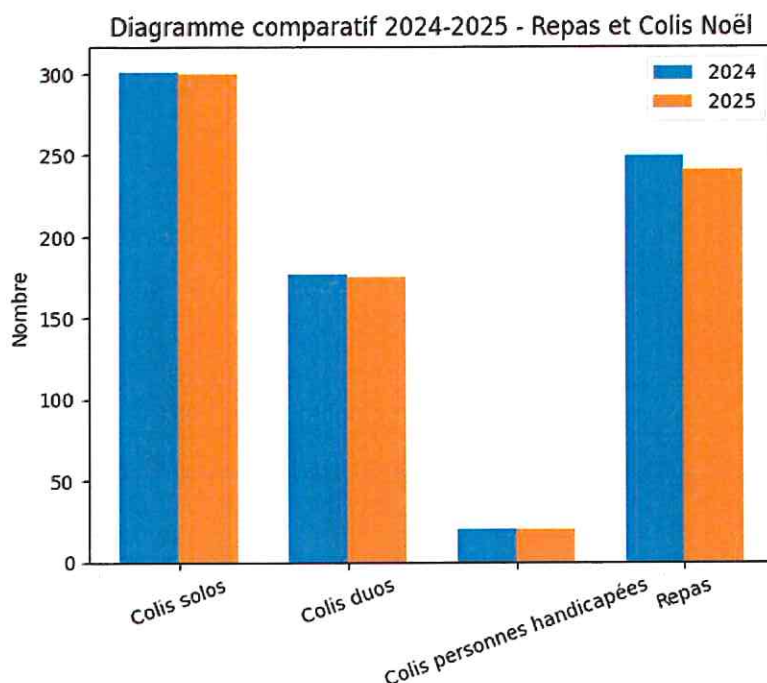
Participation totale : + 16,8 %, une progression significative, témoignant d'un dynamisme accru des activités proposées.

- ✓ Chaque fin d'année, le CCAS organise le **Noël des seniors**, un temps fort de sa politique sociale visant à **renforcer le lien social et à apporter attention et soutien aux personnes âgées les plus isolées**.

En 2025, le CCAS a renouvelé son engagement en faveur des seniors à l'occasion des fêtes de fin d'année :

- **Distribution de 495 colis** (300 pour les personnes seules, 20 offerts aux seniors en situation de handicap, et 175 pour les couples) ;
- **Organisation du Repas de la Fraternité**, au cours duquel 241 repas ont été servis, accompagné d'un spectacle pour le plus grand plaisir des convives.

NOMBRE DE PARTICIPANTS	2024	2025
Colis	491	495
Repas de la Fraternité	252	241



Le nombre de participants demeure globalement stable entre 2024 et 2025. La distribution des colis progresse légèrement (+0,8 %), tandis que la participation au Repas de la Fraternité enregistre une très légère diminution.

Malgré ces évolutions mesurées, la fréquentation reste stable dans son ensemble, confirmant que l'action conserve son attractivité et qu'elle est durablement inscrite dans les habitudes des bénéficiaires. Cette stabilité des effectifs traduit une fidélisation solide du public.

IV. LE BUDGET DU CCAS

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique et social encore fragile, marqué par une reprise modérée mais aussi par des tensions persistantes. Entre amélioration progressive des indicateurs macroéconomiques et maintien des difficultés pour une partie de la population, les politiques publiques doivent concilier rigueur budgétaire et solidarité. Dans ce cadre, l'action du CCAS demeure essentielle pour répondre aux besoins sociaux croissants.

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par :

- ✓ **Une croissance nationale estimée à 1,2 % en 2026**, soutenue par la reprise modérée de la consommation.
- ✓ **Une inflation stabilisée autour de 1,8 %**, entraînant une légère détente sur les prix de l'énergie.
- ✓ **Un déficit public en amélioration**, visé à 5,2 % du PIB, dans la trajectoire de retour à 2,7 % en 2027.
- ✓ **Des taux d'intérêt en repli par rapport à 2024-2025**, facilitant le recours à l'emprunt.
- ✓ **Des tensions persistantes sur le marché de l'immobilier**, bien qu'une reprise progressive de la construction soit attendue en fin d'année.
- ✓ **La poursuite des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat** (revalorisation du SMIC, aides énergie, accompagnement des seniors).

En 2025, la France a été marquée par des tensions sociales et économiques significatives, conséquence de plusieurs crises successives, mais aussi de réformes structurelles controversées.

L'inflation continue à peser sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment en raison de la hausse du prix de l'énergie et de l'alimentation.

Les ménages les plus modestes ressentent fortement l'impact des hausses des prix, malgré les aides gouvernementales.

Le CCAS se doit d'être attentif à l'accroissement des inégalités sociales et à ce que les classes moyennes ne basculent pas dans la pauvreté.

I. LE CONTEXTE COMMUNAL

- ✓ **Contexte** : La ville reste le principal financeur du CCAS tout en faisant face à des contraintes budgétaires importantes.
- ✓ **Priorités 2026** : Maintien de l'attention sur les urgences sociales (aides alimentaires, logement, lutte contre l'isolement des seniors) avec proposition d'augmentation de la subvention du CCAS.
- ✓ **Effort budgétaire demandé** Le prochain budget sera étudié en considération des points suivants :
 - Limiter la hausse des dépenses constatée ces trois dernières années.
 - Anticiper les impacts de la loi de finances 2026 (CNRACL, FCTVA...).
 - Repenser pratiques et organisation.
 - Éviter de nouvelles dépenses et absorber les surcoûts.
 - Négocier avec les fournisseurs et ajuster les prestations.
 - Rechercher systématiquement des subventions.
 - Surveiller les charges de personnel et ajuster les besoins.

Dans un contexte de rigueur budgétaire et de solidarité, le service a élaboré le budget primitif 2026, en veillant à concilier maîtrise des dépenses et réponse aux besoins sociaux identifiés sur le territoire.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale constitue un instrument clé de pilotage et d'action, traduisant les priorités de la politique sociale communale. En tant qu'établissement public administratif rattaché à la collectivité, le CCAS dispose d'une autonomie budgétaire tout en restant étroitement lié au budget communal.

Il permet de financer :

- ✓ **Les missions obligatoires**, telles que l'instruction des demandes d'aides sociales légales ;
- ✓ **Les actions facultatives**, adaptées aux besoins locaux, incluant notamment le soutien aux familles, l'accompagnement des personnes âgées, l'aide alimentaire, l'**animation des seniors** et le **portage de repas à domicile**.

1. Section de fonctionnement – Dépenses

Souhaitant promouvoir la solidarité intergénérationnelle et venir en aide aux personnes les plus vulnérables, le CCAS de Crosne définit pour 2026 les axes prioritaires et besoins suivants :

- ✓ **Renforcer les capacités d'action du CCAS en direction des publics fragiles**, notamment par le recrutement ou la formation de personnel supplémentaire et le développement d'outils numériques (logiciel de gestion, centralisation des données).
- ✓ **Développer des projets en faveur de la santé et de la solidarité**, tels que des ateliers prévention santé, le suivi des seniors à domicile et la lutte contre l'isolement social.

- ✓ **Agir en faveur du bel âge**, par la consolidation des actions seniors (portage de repas, animations, séjours, Noël des seniors) et la mise à disposition d'équipements adaptés pour le maintien à domicile (armoires chauffantes, glacières, thermomètres, bacs de transport).
- ✓ **Développer des actions en faveur des familles**, avec des dispositifs d'accompagnement social, des aides à l'enfance et à la parentalité, et le soutien aux familles en situation de précarité.
- ✓ **Renforcer les actions liées à l'urgence et à la prévention**, incluant la prévention des expulsions, l'aide alimentaire et le suivi des situations de crise sociale sur la commune.
- ✓ **Moderniser les outils et moyens logistiques**, afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité du service (informatique, matériel pour le portage repas, véhicules si nécessaire).

Ventilation des dépenses

CHAPITRES	DÉPENSES 2024	DÉPENSES 2025
011	83 764,96 €	148 489,00 €
012	84 201,15 €	85 299,00 €
65	10 335,72 €	9 681,00 €
TOTAL	178 301,83	243 469,00 €

➤ Chapitre 011 - « Charges à caractère général »

On y retrouve les dépenses relatives aux actions suivantes :

- ✓ Les aides à la personne
- ✓ Le Pôle Seniors
- ✓ Le repas portage

Les dépenses 2024-2025 concernent principalement les aides à la personne, le Pôle Seniors et le portage des repas. En 2024, le budget alloué à Scolarest n'a couvert que dix mois, les deux derniers mois ayant donc été imputés sur le budget 2025. De même, les frais de Noël 2024 ont été réglés sur l'exercice 2025.

➤ Chapitre 012 - « Charges de personnel »

Les frais de personnel liés aux deux agents du CCAS sont intégralement pris en charge par le budget propre du CCAS.

En 2026, le budget proposé sur cette rubrique sera en légère augmentation due à la progression du taux de contribution employeur à la CNRACL).

➤ Chapitre 65 - « Autres charges de gestion courante »

On y retrouve les dépenses suivantes :

- ✓ Les aides sociales
- ✓ Les subventions aux associations caritatives qui en auront fait la demande en remplissant le dossier de demande de subvention.

Le budget prévu pour 2025, d'un montant de 26 360,00 €, n'a pas été intégralement utilisé au cours de l'exercice, une partie ayant été reportée sur le chapitre 011 afin de régler certaines dépenses de 2024.

2. Section d'investissement

Pour l'année 2026, le CCAS de Crosne souhaite acquérir des équipements afin de renforcer et améliorer la qualité de ses services.

Parmi les acquisitions prévues :

- ✓ Deux armoires de rangement,
- ✓ Un thermographe pour le suivi des températures,
- ✓ Un thermomètre pour le véhicule réfrigéré,
- ✓ Des glacières individuelles pour les usagers,
- ✓ Des bacs de transport pour les différentes activités du CCAS.

Ces équipements permettront d'assurer la qualité sanitaire et la sécurité alimentaire, tout en optimisant la logistique et le fonctionnement des services proposés aux usagers.

3. Section de fonctionnement - Recettes

Pour financer ses actions, le CCAS dispose de recettes de fonctionnement. Sa principale source de financement provient de la subvention allouée par la commune.

CHAPITRE	RECETTES 2024	RECETTES 2025
70	29 787,00 €	42 380,00 €
74	125 000,00 €	173 800,00 €
Excédent 002	- 17 080,94 €	10 188,68 €
TOTAL	137 706,06 €	226 368,68 €

➤ Chapitre 002 - « Excédent reporté »

L'excédent cumulé de fonctionnement repris lors du vote du budget primitif 2025 et intégré dans le budget supplémentaire s'élevait à 10 188,68 €. À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les montants relatifs au chapitre 002, en raison de difficultés informatiques rencontrées par le Trésor Public. Ces informations seront transmises lors du prochain conseil d'administration.

➤ Chapitre 70 - « Produits de services »

Les recettes issues des participations des usagers incluent notamment les prestations de portage de repas ainsi que les animations payantes proposées aux bénéficiaires.

En 2025, les versements au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'élèvent à 19 826,00 €. Il est à noter que cette somme intègre les régularisations des exercices 2023 et 2024, ce qui explique l'augmentation significative par rapport à l'année précédente.

Les recettes liées aux deux séjours organisés en 2024 ont été encaissées au cours de l'exercice 2025. À la clôture de l'exercice 2025, le total des recettes s'établit à 42 380,00 €.

➤ Chapitre 74 - « Subvention communale »

En 2025, la subvention municipale s'est élevée à 173 800,00 €. Soit une hausse de 39.04% par rapport à 2024. Pour 2026, le CCAS sollicitera une subvention au plus près des besoins en cours d'évolution.

II. LES ORIENTATIONS 2026

À travers son CCAS, la ville de Crosne réaffirme son engagement en faveur de l'action sociale, en plaçant le soutien aux populations les plus fragiles au cœur de ses priorités. Le CCAS s'attache à lutter contre l'exclusion, à renforcer la cohésion et le lien social, et à faciliter l'accès aux droits fondamentaux.

Pour 2026, les orientations du CCAS se déclinent comme suit :

- ✓ **Garantir l'accès aux droits et développer des ateliers d'accompagnement numérique** : réduire la fracture numérique, faciliter les démarches administratives en ligne et soutenir les personnes isolées.
- ✓ **Renforcer la prévention et l'accompagnement global des publics fragiles** : actions ciblées sur la santé, la nutrition, l'accès au logement et la lutte contre les impayés.
- ✓ **Développer des actions collectives et des animations de soutien aux familles et aux seniors** (cafés-rencontres, ateliers santé, aide aux démarches en ligne) : favoriser le lien social et le bien-être physique et mental des participants.
- ✓ **Renforcer les partenariats avec les acteurs sociaux du territoire** (associations, secteur social, CLIC, services d'aide à domicile, infirmières...) : coordonner les interventions, optimiser les ressources et répondre efficacement aux besoins des publics fragiles.
- ✓ **Maintenir une vigilance particulière sur les dépenses** afin d'assurer la soutenabilité financière du service et la pérennité des actions sociales.

V. CONCLUSION

En 2026, le Centre Communal d'Action Sociale continuera de jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement des publics les plus vulnérables de notre territoire.

Les orientations budgétaires visent à renforcer les actions sociales existantes tout en développant de nouvelles initiatives adaptées aux besoins des habitants. L'action sociale reste une priorité, notamment pour garantir l'accès aux droits, lutter contre le non-recours et renforcer l'accompagnement des personnes et des familles en situation de vulnérabilité. Le recrutement d'un nouvel agent s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux seniors afin de lutter contre l'isolement et d'améliorer leur qualité de vie.

Ces orientations témoignent de la volonté du CCAS de répondre aux enjeux sociaux de la collectivité tout en maintenant une approche humaine, solidaire et adaptée aux besoins de chacun.